

Sommaire chronologique

Note DORQS du 29 janvier 2007 Modifications concernant les structures de l'ANPE	2
Décision n° 2007-216 du 30 janvier 2007 Délégation de signature accordée à M. Gérald-James Benchetrit (Direction générale)	3
Décision n°2007-177 du 31 janvier 2007 Classement de la délégation départementale de Corse du sud.....	4

Note DORQS du 29 janvier 2007

Modifications concernant les structures de l'ANPE

Suppression d'un espace emploi international et d'une équipe ressource cadres

Note d'information DORQS n° 2007-053 du 29 janvier 2007 relative à la suppression de l'espace emploi international Bordeaux et de l'équipe ressource cadres Bayonne (Aquitaine) à compter du 1^{er} janvier 2007.

Décision n°2007-216 du 30 janvier 2007

**Délégation de signature accordée à M. Gérard-James Benchetrit
(Direction générale)**

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail, notamment son article R.311.4.5,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret en date du 7 avril 2005 nommant monsieur Christian Charpy en qualité de directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n° 2006-1309 du 6 novembre 2006 relative à l'organisation de la direction générale de l'ANPE, à compter du 1^{er} décembre 2006,

Vu le contrat d'engagement de monsieur Gérard-James Benchetrit comme chef du département achats à compter du 1^{er} février 2007,

Décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice financière, monsieur Gérard-James Benchetrit, chef du département achats, reçoit délégation permanente pour signer dans la limite de ses attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du département.

Article 2

Cette décision prend effet le 1er février 2007.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 30 janvier 2007.

Le directeur général
Christian Charpy

Décision n°2007-177 du 31 janvier 2007

Classement de la délégation départementale de Corse du sud

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n° 2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n° 2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n° 2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des délégations départementales et régionales en deux groupes,

Vu la note du directeur général au directeur régional de la Corse en date du 29 janvier 2007 relative au niveau de supervision des directions déléguées,

Décide :

Article unique

A compter du 1^{er} janvier 2007, à la liste des délégations départementales classées en groupe 2 annexée à la décision n° 2004-37 du 2 janvier 2004 susvisée, il convient d'ajouter la délégation départementale de Corse du sud.

Fait à Noisy-le-Grand, le 31 janvier 2007.

Le directeur général
Christian Charpy